



Rapid'infos

Keleier Ploueskad

n°1041 du 3 février 2012

Recevez le rapid'infos par courriel en envoyant votre adresse à rapidinfos@plouescat.fr

AUTORISATIONS D'URBANISME (sous réserve)

- M. Laurent GUILLERM, Kerret, Carport.
- M. Jean Louis MOALIC, 15 allée de Porsmeur, extension.
- SARL Villas Bretagne, Kerscouarnec, extension.
- SCI Croas Hir, 50 rue de St Pol, changement de menuiseries.



REFECTION DES HALLES

Le chantier de réfection de la toiture des Halles est prévu jusqu'à fin juin. Un sens unique de circulation est mis en place. Le stationnement place de Gaulle sera inévitablement perturbé durant la durée des travaux. Une dizaine de place de stationnement sera supprimée. Dans la mesure du possible, il est conseillé d'utiliser les différents parkings (Méchou, Centre, Dauphin). Merci de votre compréhension.

RESTAURANT SCOLAIRE

Lundi : piémontaise au thon, sauté de veau aux carottes, camembert à la coupe, maestro chocolat.

Mardi : salade aux dés de fromage, jambon grill, riz et épinards à la crème, fromage blanc.

Jedi : velouté de légumes maison, brandade de poisson, saint paulin, flan nappé caramel.

Vendredi : betteraves ciboulette, cordon bleu, frites, fruit.



BIBLIOTHEQUE

Tout au long de cette année, nous vous proposerons des thèmes, des auteurs à découvrir.

Dès cette semaine, la littérature scandinave est à l'honneur.

Nous avons sélectionné une vingtaine d'ouvrages d'auteurs nordiques à découvrir ou à re-découvrir.

Bébés lecteurs : jeudi 9 février à 10h30. Inscription souhaitée.

CHANSONS POPULAIRES

EN BASSE BRETAGNE

Louis Elegoet
évoquera le chant en basse Bretagne

Jean-Pierre Premel
illustrera ses propos en chansons

VENDREDI 3 FEVRIER

18 HEURES

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PLOUESCAT

Entrée gratuite



Renseignements à la bibliothèque municipale

☎ 02 98 69 88 81

"Le film Apollo 13 vient d'être adapté en breton par l'association Dizale. Venez voir Tom Hanks et ses compagnons de voyage parler "e brezhoneg", au cinéma Le Dauphin, à Plouescat, le jeudi 9 février 2012, à 20 h45. 4,5 € pour les écoliers et collégiens ; 6 € pour les adultes."

Mairie : tél. : 02 98 69 60 13
fax : 02 98 61 91 74.
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Permanence le samedi de 9h -12h

Office de tourisme: tél. 02 98 69 62 18.
Gendarmerie : 17 **Pompiers** : 18
Médecins : 15 **Pharmacie** : tél : 3237
Cabinets infirmiers :
THOMIN-ROUE-PENNEC-ROSEC : 02.98.69.81.69
COUBEL, tél. : 02.98.69 85 60
LEA-GRIJOL, tél : 02.98.61.90.17
JACQ, tél : 02.98.69.64.80
Ambulance : 02.98.19.15.15
Taxis: 02 98 69 95 02.
Vétérinaire : 02.98.69.90.18
Fourrière : 02.98.19.54.67
Déchetterie : 02 98 19 54 67
Maison des dunes : 02 98 61 69 69
A.R.T. : 02 98 61 91 84
P.L.H. : 02.98.61.91.51.
ALDS : 02.98.69.49.60
R.P.A.M. : 02 98 61 42 48.
Accueil de loisirs Kernic-Ty: 02 98 69 63 15
Foyer des jeunes: 02 98 69 81 60
Bibliothèque: 02 98 69 88 81
Centre nautique: 02 98 69 63 25
Base char à voile: 02 98 69 82 96



CINEMA LE DAUPHIN

10 jours en or

Vendredi 3, samedi 4 à
20h45

Félins

dimanche 5 à 15h15

Intouchables

Dimanche 5 à 17h45,
lundi 6 à 20h45

Zarafa

Mercredi 8 à 15h15 et à 20h45

BIBLIOTHEQUE

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi 10h/11h30 et 16h/20h

Mercredi 10h/11h30 et 15h/18h

Vendredi 16h/18h30

Samedi 10h/12h



SERVICE ENVIRONNEMENT / DECHETS

•Benne à déchets verts: Poulfoën

A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE - prêt du minibus de la CC Baie du Kernic

Afin d'évaluer les possibilités et conditions de mise à disposition du minibus de la petite enfance pour les associations du territoire, la communauté de communes demande que celles-ci adressent leurs besoins à Monsieur CHALOUNI coordonnateur avec toutes les précisions utiles (rythme ou nombre de jours par an, nom de l'association etc...). Demandes écrites à adresser par courrier à : CC de la Baie du Kernic - ZA de Kerhall – BP 12 - 29233 CLEDER ou par mail à : accueil@ccbkg.org

SERVICE ENVIRONNEMENT / DECHETS

Nouveau : retrouvez la carte des éco-points du territoire et les tournées OM sur www.ccbk.org – rubrique « collecte et tri des déchets ».

La déchetterie et le chenil de Kergoal à Cléder : sont ouverts du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Tél : 02.98.19.54.67

POUR TOUTES QUESTIONS CONCERNANT LE TRI DES DECHETS, VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE AMBASSADEUR DU TRI AU : 06.85.59.84.46 ou à cochard.ccbk@orange.fr

PETITE ENFANCE

Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) : Le relais parents assistantes maternelles propose dès le 6 février, un espace jeu parents/enfants. Il a pour but de permettre aux parents habitant la C.C. de la Baie du Kernic et à leur(s) enfant (s) de venir jouer dans un espace convivial, afin de sortir du contexte familial et de rencontrer d'autres familles. L'espace est gratuit et en accès libre de 15h à 16h30, les lundis hors vacances scolaires :

- le 1er lundi du mois à Kernic Ty à Plouescat
- le 2ème lundi à la Maison de l'Enfance de Bellevue à Plounevez-Lochrist
- le 3ème lundi à la Maison de l'Enfance de Kerhall à Cléder

Pour tous renseignements ou prendre rendez-vous, contacter le RPAM au 02.98.61.42.48

multi-accueil « Ty ar Vugale » - ZA de Kerhall à Cléder : 02.98.24.35.75

multi-accueil « Les Doudous Magiques » - Bellevue à Plounevez-Lochrist : 02.98.61.44.36

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 4 février à 18h, messe à Lanhouarneau.

Dimanche 5 février messe à 9h30 à Plouescat et Plounevez-Lochrist, à 11h à Cléder et Tréfléz. Pas de messe ce jour à Tréflaouéan.

Mercredi 8 février messe à Plouescat, à 18h, pour les défunts

INFORMATIONS DIVERSES

SORTIES CULTURELLES

Le prochain spectacle proposé aura lieu le samedi 4 février à 20h 30 au tst de St Pol de Léon. Pièce de théâtre CA RESTE EN FAMILLE comédie avec GEORGES BELLER ET MAURICE RISH . Rdv pour le covoiturage. Place du Méchou à 19h45.

PLOUNEVEZ-LOCHRIST - CONFERENCE

Le travail des goémoniers d'autrefois. François LE VERGE, ancien goémonier, animera une soirée cinéma-débat consacrée aux goémoniers. Une projection de films courts et une exposition sur le cheval de trait et les outils des goémoniers nous feront découvrir les difficultés de ce métier. vendredi 3 février 2012 à 20h30 à la salle Lan Inisan. Entrée libre. Contact : 06 45 27 90 46

MUTUELLE CHEVALINE

Dimanche 5 février à 10h30 assemblée générale à la salle Primel.

IREO LESNEVEN

Portes ouvertes les 10 et 11 février , les 9, 10 et 11 mars. Et les mercredis de l'orientation de l'iréo auront lieu sur rendez-vous de 14h à 18h.

ASSOCIATION DES VEUFs ET VEUFES DU FINISTERE

SECTEUR DE PLOUESCAT—RENCONTRE AMICALE

Les veuves et veufs qui n'ont jamais adhéré sont invités à venir rejoindre le groupe de veuves adhérentes pour un goûter d'information et de retrouvailles à La Caravelle à 14h30 le dimanche 5 février. Nous vous attendons pour partager ce moment d'amitié. A cette occasion l'association souhaiterait toucher un plus grand nombre de personnes susceptible de trouver un intérêt à notre mouvement.

VOUS POUVEZ ETRE TEMOIN D'UN ACCIDENT CARDIAQUE..... APPRENEZ A PRATIQUER UN MASSAGE CARDIAQUE ET A UTILISER UN DEFIBRILLATEUR

Réunion *d'information* gratuite. Savez-vous pratiquer un massage cardiaque ? Utiliser un défibrillateur ? Les délégués de la Mutualité Sociale Agricole du canton de Plouescat organisent une réunion de démonstration publique, ouverte à tous, le jeudi 9 février à 20h30, salle Inisan Complexe de Bellevue à PLOUNEVEZ LOCHRIST. Gratuit. Venez nombreux.

LE THEATRE DE L'EVASION

présente "FROU FROU LES BAINS" le samedi 11 Février à 20H30 et le dimanche 12 Février à 15H—SALLE LE DAUPHIN
TARIFS : 8€ - 1/2 TARIFS 4€ Jusqu'à 12 ans

L'OPERATION RECUP' DE JOURNAUX... continue!



SAMEDI 4 FEVRIER
de 9h à 12h

Chaque 1er samedi du mois
Parking du cinéma



« **TRIER, RECYCLER, ISOLER : C'EST GAGNE** »

Récupérés par l'entreprise **CELLAOUATE**,
ils sont ensuite transformés en isolant.



Les écoles plouescataises unies autour d'une même action!

Animation jeunesse (12-17ans)

Sur inscription



Inscriptions et renseignements
Contactez Anthony MILIN
au 06 45 51 80 59

	Animation	
<u>Du Sam.11 au Sam.18/02</u>		<p>SEJOUR SKI d'une semaine à ALLEVAR-D-LES-BAINS (Isère)</p> 
<u>Lun. 20/02</u>		<p>Tournoi de BADMINTON 14h-17h - RDV: 13h45 Salle de l'Europe 3€ Places de cinéma à gagner</p>
<u>Mar. 21/02</u>		<p>Sortie au LAZER GAME de Morlaix 17h45 – 21h45 - RDV: 17h45 place Wanfried 12€ Apporter pique-nique</p>
<u>Mer. 22/02</u>		<p>Tournoi de JEUX DE SOCIETE (jeux à définir) 14h-17h - RDV: 14h à l'office du tourisme Gratuit (Renseignements auprès de l'office du Tourisme)</p>
<u>Jeu. 23/02</u>		<p>Après-midi CINEMA sur écran géant Film(s) à définir avec vous ! Apporte tes DVD préférés ! 13h30-18h - RDV: 13h30 au Foyer des jeunes 3€ Goûter offert</p>
<u>Ven. 24/02</u>		<p>Tournoi de FOOT EN SALLE 13h30-17h0 - RDV: 13h30 Salle de l'Europe 3€ Goûter offert</p>

Pour les départs et retours des sorties, merci de respecter le lieu et l'horaire inscrit sur le Programme !

INFORMATIONS SPORTIVES

ST PIERRE FOOTBALL

Vendredi 3 février

Vétérans match à Plouezoc'h, rdv à 19h30 au Pressoir.

Samedi 4 février :

U8 U7 : repos

U9 : plateau à Plouider : rdv à 13h15 au terrain, transport : parents disponibles, responsables : Valérie Gueguen et Guy Le Duff.

U 11 1ère année : match à Plouescat à 14h contre Roscoff, rdv au terrain à 13h30, responsables Stéphane Guéguen et Mick Morvan

U 11 2ème année : match à Plouider à 14h, rdv au terrain à 13h15, responsables : Dominique Sénant et Michel Lazennec, Transport : parents disponibles

U 13 1ère année: match à Plourin les Morlaix, rdv à 13h au terrain .Responsables : Philippe Kerbrat et Philippe Selbonne, Transport : parents désignés sur la feuille transmise par les responsables.

U 13 2ème année : match à Lampaul Guimilliau, rdv à 13h au terrain. Responsables : Jean Yves Louarn et Yannick Fouler : transport : Biger, Bramoullé et Porhel,

U15 : match à Plouescat contre GJ L'Horn à 15h30, rdv au terrain à 14h30, responsable Jean Luc Moisan. Ex-empts : Sullyvan Techer, Alexandre Bihan, Killian Siohan, Gurvan Abiven et Gurvan Ollivier,

U 17 : match à Bourg Blanc à 15h30, rdv au terrain à 13h45. Responsable : Florent Cardinal. Exempts : Blain, Derrien, Suchoka, transport : Jaouen, Kersauzon, Gauvrit.

Dimanche 5 février :

Equipe A : Match à Plouzané à 15h. Rdv au terrain à 12h45

Equipe B : match à Plouescat à 15h contre Guimilliau, rdv au terrain à 13h45

Equipe C : match au Drennec à 13h, rdv au terrain à 11h45



AB CYCLO PLOUESCAT

Samedi 4 février

Permanence de 10h à 11h30 au local pour paiement des licences et cotisations. Réunion du bureau à 11h15.



Circuit du 5 février

Groupe 1 : 77 kms

Plouescat, Plounevez Lochrist, Lanhouarneau, Lesneven, Le Folgoët, Kernilis, Le Diouris, Lannilis, Plouguerneau, Vougot, Guissény, Kerlouan, Goulven, Pont Christ Plouescat, Porsguen Plouescat.

Groupe 2 : 54 kms

Plouescat, Plounevez Lochrist, Lanhouarneau, Lesneven, Le Folgoët, Carrefour Botee, Château Penmarc'h, Kerlouan, Goulven, Plouescat.

HERMINE/KERNIC HB

SAMEDI 4 FEVRIER 2012

Salle de Plouescat

Débutants 2 (Max) rdv 13h15 match contre Plouvorn 2

Débutantes 3 (Béa) rdv 13h15 match contre Carantec

Moins de 12 filles 4 (Lucie) rdv 14h15 match contre Landi/Lampaul

Moins de 12 filles 2 (Claire) rdv 15h30 match contre Lesneven/Folgoet

Moins de 16 gars 1 (Damien) rdv 16h30 match contre Concarneau

Seniors filles 3 match à 19h00 contre Plougourvest

Seniors gars 4 match à 21h00 contre Landi/Lampaul

Salle de Cléder

Débutantes 1 (Isa) rdv 13h15 match contre Guiclan

Moins de 12 gars 1 (Pauline) et moins de 12 gars 2 (Arnaud et Stef) rdv 14h15

Moins de 14 gars (J-Jacques et Sylvie) rdv 15h15 match contre Morlaix/Plougonven

Moins de 16 filles 1 (Nolwenn) contre moins de 16 filles 2 (Jordan et Yo) rdv 16h30

A l'extérieur

Débutantes 4 (Manu) match à Landi à

Moins de 12 filles 3 (Laurent) départ à 13h15 match à Landi (Kéravel) à 14h15

Moins de 12 filles 1 (Nath) départ à 14h45 match à Carantec à 16h00

Moins de 14 filles (Hélène et Mag) départ à 14h45 match à Ploudaniel à 16h00

Moins de 18 gars départ à 15h30 match à Morlaix (Aurégan) à 16h45

Moins de 16 gars 2 (Dan) départ à 15h45 match à Gouesnou à 17h30

Moins de 18 filles départ à 13h30 match à Morlaix (Aurégan) à 15h00

Seniors gars 2 départ à 17h45 match à Carantec à 19h15

Seniors gars 1 départ à 15h45 match à Chantepie à 20h30

Seniors filles 2 départ à 16h00 match à St Yvi à 18h30

Seniors filles 1 départ à 16h45 match à Chateaulin à 19h

Dimanche 5 février

Seniors gars 3 départ à 09h30 match à Locmaria à 11h

INFORMATIONS TOURISME

Festival International des Très Courts : 3 minutes pour s'exprimer, raconter, ou réinventer le monde, voilà ce que propose l'Office de Tourisme dans le cadre du Festival International des Très Courts qui accompagne depuis plusieurs années l'émergence des nouveaux courants de création audiovisuelle tout autour du monde. Que vous soyez novices ou confirmés, classiques ou novateurs, venez vous réunir autour d'un format de création unique et concis, où chacun a toute sa chance. Tourner un film de trois minutes maximum, voilà l'unique règle à respecter. Pour le reste, imagination et originalité sont fortement encouragées ! Tous les supports proposant de la vidéo sont autorisés (caméscope, appareil photo, téléphone portable...) et les réalisations sont à remettre à l'Office de Tourisme avant le 16 février 2012. Un jury fera une sélection des réalisations qui seront alors diffusées au cinéma le Dauphin entre le 4 et 13 mai 2012. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme au 02 98 69 62 18 et à consulter le site Internet dédié : <http://trescourt.com/>

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2012 A 20 HEURES.

Le 26 janvier deux mil douze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean LE DUFF, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : Jean LE DUFF, Maire ; Marc ANDRE, Isabelle LE DUFF, Philippe KERBRAT, Karine ANDRE, André CREFF, adjoints ;

Yvonne PRIGENT, Irène ROCCHI, Joël BERTHONNEAU, Alain ROUXEL, Yvon FILY, Mireille GUILLOU, Sandrine JAOUEN, Anthony MILIN, Christel MORVAN, Alfred CORBE ; Jean-Pierre SALAUN, Jean-Yves LEOST, Geneviève SABATHE, Gérard LE DUFF, Béatrice LAJARRIGE.

Absents ayant donné pouvoir :

Christine LECORCHET à Isabelle LE DUFF.

Absents : Christiane DUBRAS, Sylvie JEZEQUEL, Isabelle MEUDEC, Martial HASCOET ; Yvon JULIAN

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

La séance est ouverte à 20H00.

Anthony MILIN est désigné secrétaire de séance

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

Béatrice LAJARRIGE estime qu'il manque dans les compte-rendu des questions et réponses posées par l'opposition. Le Maire lui demande de préciser les sujets non retranscrits. Les questions manquantes au précédent compte-rendu sont les suivantes :

- *Si les riverains de la Rue Kerchapalain ont été consultés sur le nom. La réponse donnée en séance était que cela avait été évoqué en commission à la demande des riverains.*
- *S'il était possible de communiquer la liste du matériel empruntable par les personnels municipaux [annexe au règlement intérieur adopté par le Conseil municipal]. La réponse donnée en séance était non dans la mesure où elle n'avait pas encore été arrêtée.*

2) DECISIONS MUNICIPALE PRISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision municipale prise depuis la dernière séance :

- **Décision municipale n°1.2012** – Marché de service passé avec la société Quai Ouest Musiques pour l'organisation et la programmation des concerts donnés dans le cadre de l'animation estivale « Les Mardis de Plouescat » en 2012 (6 concerts) pour un montant de 17 100 € HT et en 2013 pour un montant de 2 850 € HT par concert (entre 5 et 7 concerts).

3) RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE EN URBANISME SUR LE GRADE DE REDACTEUR

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, crée administrativement un poste de Responsable de l'Urbanisme à temps complet à compter du 1^{er} mars 2012 sur le grade de Rédacteur.

4) SPORT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES INVESTISSEMENTS 2012 DU CENTRE NAUTIQUE

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, sollicite auprès du Conseil Général du Finistère une subvention au taux de 20% (avant application du « coefficient de solidarité départementale » adopté par le Département) auprès du Conseil Général du Finistère pour les investissements qui seront éventuellement réalisés en 2012 pour le Centre Nautique Municipal. Dans le cas où le Conseil Général du Finistère attribuerait la subvention correspondante, le versement de celle-ci sera proportionnel aux dépenses qui seront réellement mandatées (en fonction du résultat de la vente du Hobbie Cat 16 autorisée par délibération du 15 décembre 2011).

Gérard LE DUFF demande pourquoi il n'est pas envisagé de vendre le Hobbie Cat 16 en reprise auprès des fournisseurs.

Philippe KERBRAT lui répond qu'a priori il y a plus intérêt à le revendre à un particulier auprès duquel le prix devrait être meilleur.

5) AGRICULTURE/URBANISME – OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET SICA

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, sollicite l'ouverture d'une enquête publique unique aux communes de Cléder et Plouescat et préalable à la désaffectation et à l'aliénation du chemin rural partant de la RD 10 et délimitant les territoires des Communes de Plouescat et de Cléder à hauteur des lieudits de Créach ar vrenn et de Gorrébloué Huella sur Plouescat et autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ce chemin intéresse la SICA pour la réalisation de son projet de plateforme sur les territoires des 2 communes.

André CREFF précise que la partie qui intéresse la structure compte 1 375m². Une estimation du service des Domaines sera nécessaire à la vente à la SICA. Celle-ci rétrocéderait un terrain permettant la création d'un chemin plus important. Il sera demandé à ce que ce dernier soit assez large et bordé de talus.

Gérard LE DUFF indique que le chemin est pour partie empierré et pour partie en enrobé. La partie en enrobé n'est pas concernée.

6) FINANCES – DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITES NAUTIQUES SCOLAIRES DE PLOUESCAT

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le principe de prise en charge au titre des subventions des activités nautiques scolaires de Plouescat au niveau des montants facturés par la Commune sur l'ensemble de l'année civile afin de faciliter les opérations comptables liées : en effet, chaque fin d'année, le Conseil Municipal donne son accord pour cette prise en charge au vue des factures transmises par les établissements scolaires alors même que ces factures émanent du Centre nautique municipal.

7) FINANCES – PRECISION SUR LES TARIFS DE FACTURATION D'EAU EN CAS DE FUITES NON DECELABLES APRES COMPTEURS

Lors du Conseil municipal du 15 décembre 2011, dans la grille des tarifs municipaux pour 2012, il a été proposé au Conseil municipal d'adopter le tarif suivant en cas de fuite importante non décelable par l'abonné :

✓ Abonné avec historique de consommation : sur la base de la moyenne des 3 années précédentes, le surplus étant facturé au tarif d'achat d'eau par la Commune auprès du Syndicat de l'Horn en précisant + 0,15 €/m³

✓ Abonné sans historique de consommation : sur la base de la consommation moyenne constatée pour un ménage de composition identique, le surplus étant facturé au tarif d'achat d'eau par la Commune auprès du Syndicat de l'Horn en précisant + 0,15 €/m³.

Le montant de 0,15€/m³ correspond au montant de participation des collectivités pour 2011. Il n'est plus valable en 2012 puisque cette participation est montée à 0,1855€/m³.

Pour éviter le risque d'à nouveau voter un élément tarifaire pas à jour, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe de tarification en cas de fuite non décelable après compteur sur la moyenne de consommation + le surplus étant facturé au tarif d'achat d'eau par la Commune auprès du Syndicat de l'Horn + la participation des collectivités au m³, la mise à jour du montant de cet élément se faisant automatiquement dans les services au regard des éléments transmis par le Syndicat de l'Horn.

Dès lors les tarifs municipaux sur la consommation d'eau sont ainsi modifiés pour les facturations 2012 et suivantes :

Tarif en cas de fuite importante non décelable par l'abonné :

✓ Abonné avec historique de consommation : sur la base de la moyenne des 3 années précédentes, le surplus étant facturé au tarif d'achat d'eau par la Commune auprès du Syndicat de l'Horn en précisant + montant de la participation des collectivités en €/m³

✓ Abonné sans historique de consommation : sur la base de la consommation moyenne constatée pour un ménage de composition identique, le surplus étant facturé au tarif d'achat d'eau par la Commune auprès du Syndicat de l'Horn + montant de la participation des collectivités en €/m³.

8) FINANCES - CREANCES IRRECOURVABLES

Le Conseil Municipal accepte, *par 18 voix Pour et 4 abstentions*, quatre dossiers d'admission en non-valeur concernant des créances auprès des services d'eau et d'assainissement.

Le premier dossier – qui concerne un ancien commerce – présente au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 une créance auprès du service de l'eau pour un montant de 3 847,66 € TTC, une créance auprès du service assainissement de 2 391,86 € et une créance auprès du budget principal de 90,40 €.

Le second dossier – qui concerne un autre ancien commerce – présente au titre des exercices 2009 et 2010 une créance auprès du service d'eau pour un montant de 277,49 € TTC.

Le troisième dossier – qui concerne des particuliers – présente au titre des exercices 2010 et 2011 une créance auprès du service d'eau pour un montant de 134,57 € TTC et une créance auprès du service assainissement de 190,79 €.

Le dernier dossier – qui concerne des particuliers – présente au titre de l'exercice 2010 une créance auprès du service de l'eau de 6,66 € TTC et une autre créance auprès du service assainissement de 2,52 €.

Geneviève SABATHE demande s'il n'est pas possible d'étaler la facturation pour les commerces en trimestre par exemple. Le Maire indique la difficulté de couper l'eau à un commerce dans la mesure où dans ce cas il risque de lui être reproché d'empêcher l'activité d'être exercée.

Jean-Yves LEOST demande si la Commune n'a aucun moyen juridique de se retourner. Le Maire rappelle que la Commune n'est que créancier chirographaire et que priorité est donnée aux créanciers privilégiés, « il ne reste pas grand-chose ».

Béatrice LAJARRIGE indique qu'au-delà de ces cas, l'étalement de la facturation est une demande récurrente de la population en général. Le Maire explique que l'ancien logiciel de facturation ne permettait pas d'envisager ces modalités de paiement, le nouveau peut prendre en charge mais il faut se mettre en accord avec le perceuteur.

Philippe KERBRAT rappelle que dans la mesure où il n'est pas juridiquement possible de récupérer les sommes présentées, il faut les constater comptablement.

Sandrine JAOUEN demande si pour les particuliers le CCAS ne peut pas participer. Béatrice LAJARRIGE et Geneviève SABATHE alertent sur le risque que tout le monde pourrait alors « venir pleurer » auprès du CCAS. Le Maire rappelle que le rôle du CCAS est d'offrir une aide ponctuelle.

L'abstention de l'Opposition est expliquée par Béatrice LAJARRIGE comme un moyen de « faire bouger le percepteur » et par Geneviève SABATHE comme un moyen pour qu'une réflexion soit menée sur le recouvrement de ces sommes.

9) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

Comme le prévoit la loi, Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe KERBRAT, adjoint délégué aux Finances à exposer en séance la situation financière de la Commune ainsi que les orientations générales budgétaires à retenir pour 2012.

Les principaux éléments sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

POSTES PRINCIPAUX DE DEPENSES :

- Charges à caractère général et autres charges de gestion courante :
 - ✓ Comme chaque année, les consultations de fournisseurs seront reconduites.
 - ✓ En raison de la hausse du coût de l'énergie (électricité et carburants), les lignes budgétaires liées à ces postes devraient connaître une augmentation assez sensible.
 - ✓ Par ailleurs, la commune aura la charge d'entretien en 2012 de 2 nouveaux bâtiments : l'office du Tourisme et l'ancienne caserne des pompiers (assuré par le SDIS auparavant).
 - ✓ Le poste « Assurances » devrait donc lui aussi, au vu des bâtiments supplémentaires, progresser. Il est prévu de renégocier les contrats et donc les tarifs, il sera, pour cela, appelé à un cabinet de conseil, expert en la matière.
 - ✓ Le poste « Télécommunications » devraient également s'alourdir.
 - ✓ Extinction en 2012 de la ligne « Frais de transport » en charges et en recettes. Ces frais sont en effet assurés directement par le Conseil Général.
- Charges de personnel :

2011 a enregistré le départ en retraite d'un agent. Il n'est pas prévu de nouvelle embauche sur ce poste. La hausse des charges de personnel se limitera donc au changement de grades et d'échelons des agents communaux.
- Charges financières :

Dans la mesure, où la dette en capital a été diminuée de 500 000 €, les charges liées devraient baisser d'environ 2 % soit 10 000 à 15 000 €.
- Charges de gestion courante :

La ligne budgétaire « Service Incendie » devrait passer à 122 000 € (au lieu de 119 000 €). Il s'agit de la participation de la Commune au Service Incendie et de Secours du Finistère. Par ailleurs, le SIVU pour la construction du Centre d'incendie et de secours de Plouescat ayant contracté un prêt supplémentaire de 80 000 €, la Commune participera au remboursement à hauteur de sa quote-part pour 22 500 € en 2012 (environ 20 000€ en 2011).

POSTES PRINCIPAUX DE RECETTES :

- Produits des services :

Le Conseil Municipal a voté le 15 décembre 2011 les tarifs communaux sur une augmentation moyenne modérée de 2 %, calée sur l'inflation.
- Revenus des immeubles :
 - ✓ Baisse à prévoir en 2012 et 2013 puisque l'école Diwan devrait quitter Trémintin à la rentrée scolaire 2012. Recettes annualisées à 12 000 €.
 - ✓ Hausse d'environ 3 000 € à prévoir sur les nouveaux loyers versés par le « PLH ». Versement pour 6 mois en 2011 et recettes d'un an pour 2012.
- Impôts et taxes :
 - ✓ Les taxes « ménages » (habitation, foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) devraient progresser de la valorisation des bases, décidée par l'Etat de 1,8 %.
 - ✓ La taxe sur le jeu (sur les produits du Casino) prévue à 690 000€ à la décision modificative, ressort finalement à 720 000€. Pour 2012, il est prévu une baisse de ces recettes ou au mieux l'équivalent de 2011.
- Dotations :

La dotation globale de fonctionnement est à nouveau gelée par l'Etat. Pour 2012, il faudra donc partir sur les chiffres de 2011.
- Taux d'imposition : Maintien.

L'augmentation des impôts de 4 % depuis 2008 compense la diminution de la dotation de péréquation. Par ailleurs, l'augmentation des taxes ménagères de 1,8 % devrait compenser la baisse des recettes du Casino. Il n'y a donc pas de raison d'augmenter à nouveau les taux d'imposition pour 2012.

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Structures sportives :

Au centre nautique, acquisition et renouvellement du matériel navigant sur les mêmes bases que 2011 soit autour de 32 000 €.
- Matériel informatique : serveur + postes informatiques + câblages + logiciels
- Développement économique et touristique (aménagement du territoire) :
 - ✓ Achats terrain LE DUFF et LESVEN : report de 2011 : 150 000 € (100 000 € LE DUFF et 50 000 € LESVEN)
 - ✓ Salle multifonctions : à prévoir en 2012 la démolition du hangar et l'aménagement des abords et accès.

- ✓ Le pessimisme et l'incertitude qui pèsent actuellement sur le marché des échanges interbancaires vont nous obliger à décaler ce projet d'au moins 6 mois. Les banques limitent en effet les recours de trésorerie et l'octroi de crédit. Elles devraient avoir une meilleure lisibilité du marché dans 6 ou 7 mois.
- ✓ Préau Ecole ANITA CONTI : 60 000 €. Le permis a été déposé en décembre 2011. Accordé en janvier 2012.
- ✓ Halles : travaux commencés. Report 2011 + nouvelle tranche : 290 000 € estimés à l'origine.
- ✓ Un dépassement du montant global de travaux de l'ordre de 20 000 € est à prévoir au regard de la mauvaise surprise sur le taux de remplacement des ardoises plus élevé que prévu. Cette plus-value devrait néanmoins être pour grande partie absorbée par les subventions allouées par l'Etat car celles-ci ont été calculées sur un montant de travaux plus important que celui que la Commune avait annoncé.
- ✓ Rue Leclerc : 200 000 €. Travaux de voirie suite à enfouissement des réseaux aériens.
- ✓ Rue de Kerallé : 150 000 €. Bouclage du réseau d'eau.
- ✓ Lotissement de Streat An Iliz : Clôture du programme. Reste 2 lots à vendre.
- ✓ Port de Porsguen : cale de descente pour les bateaux – Collaboration avec la CCBK.
- ✓ Zone de mouillage à Palud Bian dans le cadre du programme LEADER (CCBK) – Collaboration avec la CCBK.

RECETTES :

- Virement section de fonctionnement
- Affectation du résultat
- Amortissement des emprunts : 456 393,30 €
- FCTVA : pour la Commune de l'ordre de 76 000 € / pour l'Assainissement de l'ordre de 29 500 €
- Subventions ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution:
 - ✓ Investissements 2011 pour le Centre nautique : 4 200 € (Département)
 - ✓ Préau de l'école Anita Conti : 20 000 € (Etat)
 - ✓ Halles – Région : 97 000 € / Département : 42 500 € Etat : 120 000 € (sur 400 000 € HT de travaux)
 - ✓ Aménagement rue Leclerc : 15 000 € (Etat)
 - ✓ Office du Tourisme : 10 000 € (Etat)
 - ✓ Rue de la République : 12 770 € (Etat)
 - ✓ Vestiaires Football : 12 500 € (Ligue de football) – Versement dès lors qu'homologation du terrain.
- Recours à l'emprunt limité au simple report de 2011

ENDETTEMENT Au 1^{er} janvier 2012, la dette de la commune (budget principal) s'élève à 4 191 142,82 € soit 1 082,42 €/habitant (référence population totale).

Gérard LE DUFF indique qu'au niveau des dépenses d'investissement, il doit plutôt s'agir de la zone de Guinirvit et non de Palud Bian. Le Maire indique que non il s'agit bien de Palud Bian pour laquelle il faut obtenir l'autorisation de la DDTM et elle serait « réservée » aux plaisanciers. Guinirvit serait dès lors « réservée » aux professionnels. Cela recadrerait l'utilisation anarchique actuelle de l'espace, de l'électricité, de l'eau de la Commune.

10) QUESTIONS DIVERSES

- *Gérard LE DUFF indique sur le dossier du lotissement de Streat an iliz avoir compris que 2 couples auraient renoncé en raison de la hausse du prix annoncé par l'application de la TVA. Le Maire lui confirme la raison et précise qu'ils se sont rabattus sur des terrains au Jardin des thermes. Le prix a effectivement augmenté en raison de la TVA sur marge créée par l'Etat. Gérard LE DUFF demande si cette différence ne peut pas être prise en charge par la Commune pour garder les jeunes sur la Commune. Le Maire indique que dans l'absolu la Commune « peut tout ».*
- *Gérard LE DUFF note que pour le Casino Jeux il y a eu plus de recettes que prévu. La renégociation des bases est-elle envisagée ? Le Maire indique que cette renégociation avec l'exploitant est programmée en 2013.*
- *Anthony MILIN demande où en est Le Milton. Le Maire répond qu'il constate qu'il n'y a plus beaucoup de vitalité sur ce commerce.
Béatrice LAJARRIGE note que les jeunes « sortent » de plus en plus hors de Plouescat et multiplient le risque d'accident.
Geneviève SABATHE s'inquiète car la population vieillit à vue d'œil.
Philippe KERBRAT indique que la Majorité partage ce point de vue.
Sandrine JAOUEN rappelle qu'il y a eu pourtant plein de naissance en 2011. Karine ANDRE précise: 29.*
- *Gérard LE DUFF demande quand se terminera le chantier d'assainissement de Lannerien. Marc ANDRE répond : dès que le temps le permettra.*
- *Sandrine JAOUEN demande si le projet SICA sur Plouescat et Cléder est bien toujours d'actualité au regard de ce qui se passe sur Saint Pol de Léon. Marc ANDRE répond que la SICA est toujours sur le même axe : en attente que le projet de Saint Pol soit abouti pour commencer celui de Plouescat. Le tribunal devrait se prononcer sur le dossier d'ici juin.*
- *Gérard LE DUFF indique que le bulletin municipal est très bien fait mais qu'il trouve que l'Edito du Maire est assez cru quand il y pointerait l'Opposition en la qualifiant d'esprits retors. Le Maire indique qu'il n'a visé personne en particulier et que sont concernés les seuls gens qui se reconnaissent.
Le Maire rappelle que le compte-rendu écrit des séances du Conseil Municipal se limite à 4 pages mais que le compte-rendu intégral est disponible dans la mesure où les séances sont enregistrées.*

Fin de séance à 21h00.